

LE CHEMINOT DE FRANCE

ORGANE DE LA FÉDÉRATION



DES CHEMINOTS

LA CFTC VEUT UNE ACTION D'ENSEMBLE

COMME on le constatera par ailleurs, la Confédération et ses Fédérations du secteur public et nationalisé se sont efforcées de créer les conditions d'une action d'ensemble du secteur public et nationalisé en multipliant les réunions de travail et les réunions communes entre organisations syndicales.

L'objectif de la C.F.T.C. est avant tout de rechercher le maximum de forces syndicales à mettre en mouvement en considérant l'enjeu de la bataille.

Tant sur le plan interconfédéral, avec la C.G.T., que sur le plan cheminot, avec toutes les organisations, nous avons rappelé les conditions de cette efficacité de l'action :

- Une plate-forme revendicative commune ;
- Un plan d'action commun qui excluait la préparation d'une seule action, mais un engagement sur la poursuite de l'action.

Ce plan d'action pouvait se présenter de la manière suivante :

- CONFERENCES DE PRESSE interconfédérales dans le but de bien situer les responsabilités devant l'opinion publique ;
- MANIFESTATIONS de l'ensemble du secteur public et nationalisé à PARIS et dans les grands centres ;
- GREVE GÉNÉRALE des secteurs public et nationalisé pour un minimum de 48 heures ;
- POURSUITE DE L'ACTION : les professions se relaient l'une après l'autre ou, toutes ensemble, se relaient région géographique par région géographique.

Au moment où nous mettons sous presse, aucun accord n'est encore intervenu, mais la C.F.T.C. continue de penser que c'est dans cette voie que se trouveront réalisées les conditions d'une action syndicale efficace et susceptible d'obliger le Gouvernement à donner satisfaction à nos revendications.

Maurice DUBOIS.



MANIFESTONS ENSEMBLE NOTRE MÉCONTENTEMENT
COMME A LA BOURSE DU TRAVAIL EN JUIN 1964

CONSTATATION ÉVOLUTION

AVEC un an de retard, nous sommes au rendez-vous d'automne. Le Gouvernement a tiré le plus grand profit de ce long temps de réflexion. Il a pratiquement bloqué les salaires. Il a brouillé les cartes des discussions. L'énorme machine de propagande : radio, télévision, presse-aux-ordres, est en place pour monter l'opinion publique contre les cheminots, gaziers, électriens, mineurs, fonctionnaires, etc. Inutile de se cacher la vérité : la partie va être difficile. L'astuce de la masse salariale n'a pas d'autre but que de discréditer les agents du secteur nationalisé auprès des autres travailleurs. Il faudra ramer à contre-courant, expliquer patiemment pour neutraliser la propagande officielle. Ce n'est pas simple. Il nous faudra à tous beaucoup de courage et de persévérance pour franchir ce cap difficile.

Mon propos pourrait sembler pessimiste. Il n'en est rien. On n'est pas pessimiste quand on regarde les réalités bien en face.

ET du reste, notre Confédération ne donne-t-elle pas le ton de l'optimisme lorsque, dans quelques semaines au Congrès Confédéral Extraordinaire, elle jettera les bases indispensables de son renouveau.

Je sais bien que tout le monde n'est pas d'accord. J'ai lu une abondante « littérature » des contres, y compris ceux qui sont en dehors du mouvement. Ces gars qui pontifient dans l'irresponsabilité, quelle situation confortable ! et méprisable ! J'ai lu tous les sous-entendus, le mouvement va à la cassure, à la scission. Est-ce bien sérieux ? Pouvons-nous nous taire en face de ceux qui prétendent être les seuls à continuer la C.F.T.C. dans notre profession ? Certains de ceux qui rédigent le bulletin Rénovation-Cheminots m'ont dit qu'ils resteraient à la C.F.D.T. (C.F.T.C.) de demain... Ils sont sincères. Les autres... je n'en sais rien, mais j'ai de bonnes raisons de croire qu'ils resteront aussi, puisque les seuls continuateurs de la C.F.T.C. sont ceux qui seront demain dans la C.F.D.T. (C.F.T.C.).

Alors, pas de complexe de scission, jouons la carte de l'avenir et laissons les pisse-vinaigre de l'intérieur et de l'extérieur se lamenter en paix.

André NICOLAS,
Secrétaire général adjoint.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 OCTOBRE 1964

La réunion du Conseil d'administration du 10 octobre a été consacrée, d'une part, à l'examen des dispositions à prendre à la suite du Congrès du 13 juin 1964 et, d'autre part, à l'élection du Bureau directeur de la société.

Le président J. Dervillez accueille d'abord et remercie de bien vouloir s'associer à nos travaux les deux nouveaux conseillers élus par le Congrès : MM. Auguste Kopp, qui nous vient de Bisheim, et Michel Deconinck (Services centraux).

Il annonce ensuite la publication par la Fédération de la Mutualité française du « Guide de l'administrateur mutualiste », au prix de brochure, dont seront munis nos administrateurs et qui pourraut être aussi d'une grande utilité à ceux de nos sociétaires qui s'intéressent au fonctionnement de la Mutualité en France.

ADHESIONS DE LA MUTUELLE AUX FEDERATIONS DEPARTEMENTALES DE LA MUTUALITE

Une liste de nos adhérents par département a été établie et notre secrétaire général se propose d'entrer en contact avec les Fédérations départementales de la Mutualité qui sont susceptibles d'apporter des avantages complémentaires à nos adhérents.

Nos sociétaires de la région parisienne sont déjà informés de l'adhésion de notre société à la Fédération mutualiste de la Seine.

Ils savent que, moyennant une cotisation minime (2,50 F en 1964, 3 F en 1965), ils bénéficieront d'avantages appréciables dans les établissements gérés par cette Fédération. Ils doivent, bien entendu, être munis

COURRIER DE LA MUTUELLE

de la carte spéciale qui leur est remise par la Mutuelle au moment de leur adhésion.

Nous attirons l'attention de tous nos sociétaires de la région parisienne sur l'obligation qu'ils ont de donner cette adhésion. La Mutuelle a souscrit pour eux une adhésion globale et chaque sociétaire doit en prendre sa part.

Rappelons que la région parisienne comprend les cinq départements suivants : Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise et Yonne.

Lorsque de nouveaux accords seront conclus avec d'autres Unions départementales de la Mutualité, les sociétaires intéressés en seront avisés personnellement.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU DIRECTEUR

Sont maintenus dans leur poste :

Président honoraire : A. Bonneau ;
Président : J. Dervillez ;
Vice-présidente : Mme M. Berdin ;
Vice-président : H. Cadet ;
Secrétaire général : Coquelard ;
Trésorière : Mme Deconinck ;
Trésorier adjoint : Desprez.

Est élu secrétaire général adjoint : M. Deconinck.

TAUX MAXIMA DES REMBOURSEMENTS

Devant l'importance des remboursements versés à certains sociétaires, le Congrès du 13 juin s'est vu dans l'obligation de limiter le montant annuel des remboursements. Pour

que cette limitation tienne compte du nombre de bénéficiaires dans la famille, la limite a été fixée à quatre fois le taux annuel de la part de cotisation afférante à la Caisse-Maladie.

Pour le secrétaire qui désire connaître le chiffre maximum des remboursements auquel il peut prétendre dans l'année, il devra d'abord déduire du montant total de sa cotisation la somme représentant sa cotisation au capital-décès (25 F s'il a moins de 55 ans et 35 F s'il a dépassé 55 ans), puis, si sa femme est elle-même adhérente au capital décès, déduire également le montant de la cotisation de cette dernière (25 F ou 35 F, suivant l'âge de celle-ci), comme indiqué plus haut.

Ces déductions faites (la deuxième s'il y a lieu), le sociétaire connaît alors la somme constituant sa cotisation à la Caisse maladie. Il lui suffira de multiplier cette somme par quatre pour obtenir le montant total des remboursements qui pourront lui être attribués dans l'année en cours et il reconnaîtra alors que ce total est assez important, compte tenu du nombre des bénéficiaires dans sa famille.

S'il a malheureusement atteint ce plafond au cours de l'année, ses droits aux prestations seront rétablis au 1^{er} janvier de l'année suivante, dans la limite, bien entendu, de quatre fois la cotisation Caisse-Maladie, et pour des actes médicaux postérieurs au 31 décembre de l'année qui se termine.

La suite au mois prochain pour l'examen des dispositions prises par le Congrès de juin 1964.

M. BERDIN.

CONGÉS DES AUXILIAIRES

Le congé annuel des auxiliaires a été porté à compter du 1^{er} janvier 1964 de 18 à 21 jours avec majoration de un à trois jours suivant que les intéressés comptent 25 ou 30 ans de services. Les mesures suivantes seront appliquées pour 1964 :

Dispositions transitoires pour l'exercice 1-6-1963 au 31-5-1964

(A) AUXILIAIRES A SOLDE HORAIRE

I. — Auxiliaires ne totalisant pas au moins 20 ans de services, continus ou non, au 31 mai 1964.

Le cas échéant, il devra être attribué sous forme de complément de congé, un nombre de jours égal à la différence entre :

— D'une part, un congé (arrondi à l'unité supérieure) calculé à raison d'un jour trois quarts par mois de travail accompli entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 1964.

— D'autre part, le congé (arrondi à l'unité supérieure) acquis en vertu du régime antérieur soit : un jour et demi par mois de travail accompli dans la même période.

Les rémunérations qui auront été versées à titre d'indemnité de congé feront l'objet d'un rappel correspondant au complément ainsi défini.

II. — Auxiliaires comptant au moins 20 ans de services, continus ou non, au 31 mai 1964.

Le décompte du congé acquis sur la base des dispositions du régime antérieur demeure valable (un jour et demi par mois de travail, plus deux jours ouvrables après vingt ans de services, quatre jours après vingt-cinq ans et six jours après trente ans).

(B) AUXILIAIRES DU REGIME PARTICULIER

Les auxiliaires du régime particulier (chapitre XI du règlement P 21) bénéficieront à partir du 1^{er} janvier 1964, d'un congé annuel de 21 jours ouvrables étant précisé que les majorations d'ancienneté sont fixées désormais à une journée par période de trois années de services accomplis postérieurement à l'expiration de la deuxième année sans qu'au total ils puissent bénéficier d'un nombre de jours supérieur au congé attribué aux agents du Cadre Permanent du grade considéré.

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour l'emploi d'inspecteur du travail et de la main-d'œuvre des transports sera ouvert par le Ministère des travaux publics et des transports dans la deuxième quinzaine du mois de mai 1965.

En vue de la préparation aux épreuves un enseignement par correspondance sera organisé.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à M. Boureau, 37, rue Léon-Cladel à Sèvres (Seine-et-Oise, Téléphone : OBS 54-72).

Le CHEMINOT de France

REDACTION et ADMINISTRATION

26, rue de Montholon, 26

PARIS (IX^e)

Téléphone : TRUdaine 91-03

Compte chèque postal :

Fédération C.F.T.C. des Cheminots

PARIS 26-44

Abonnement annuel : 5 F.
(compris dans la cotisation syndicale)

POUR LA PUBLICITE

s'adresser

AGENCE PUBLICAT

24, bd Poissonnière, PARIS (9^e)

Téléphone : PROvence 11-90

Le Gérant,
Maurice DUBOIS



IMPRIMERIE SPECIALE

du « CHEMINOT DE FRANCE »

28-30, place de l'Eperon

Le Mans — 52.624

Travail exécuté par des syndiqués

LA BONNE AFFAIRE

valable 15 jours

NOUS SOMMES HEUREUX DE FAIRE
PROFITER NOS LECTEURS D'UNE
AFFAIRE EXCEPTIONNELLE

Vous pouvez obtenir à un prix sans concurrence cette montre - calendrier S.H.D. avec trotteuse centrale. Elle change de date automatiquement Contrôle 2 étoiles du Centre Technique de l'Industrie Horlogère de Besançon.

GARANTIE 5 ANS. — Boîtier plaqué or, étanche, mouvement acier 20 rubis, ressort incassable antichocs et antimagnétique. Bracelet en lézard véritable double peau.

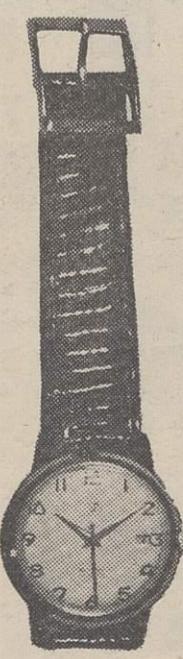
Prix normal : 108 F. Prix exceptionnel consenti aux lecteurs 80 F
Franco domicile 82 F
C.C. Postal : PARIS 1669-39

Prière de joindre cette annonce
à votre commande

Sté d'HORLOGERIE du DOUBS

Service 123 E

106, rue La Fayette - PARIS (X^e)
Métro Gare du Nord et Poissonnière.
Ouvert tous les jours sans interruption
de 9 heures à 18 h. 30 - sauf dimanche



FÊTES DE FIN D'ANNÉE

VINS FINS - BANYULS
MUSCAT VIEUX
MOUSSEUX
BLANQUETTE de LIMOUX
VINS ROUGES DE TABLE

★
Demandez prix et conditions
spéciales pour cheminots

Ets Marcel BOY
RIVESALTES (P.-O.)

PAS DE FETES SANS

CHAMPAGNE

Roland FLINIAUX

A Y (Marne)
Ristourne accordée aux
Cheminots retraités
et en activité



BATIR la confédération de DEMAIN...

NOUS LES JEUNES :

L'UNITÉ A TOUT PRIX !

LE Congrès extraordinaire va se réunir. Les esprits s'échauffent. Chaque jour, presse et radio nous lancent à la figure des prises de position qui paraissent irrévocables. Je sais bien qu'on ne nous donne que des phrases-choc, des proclamations sans leur contexte, des déclarations sans leurs nuances, des résolutions sans leur préambule. Mais un mot, quelquefois, un mot se glisse et nous éclaboussent : SCISSION !

Et ce mot nous fait peur, à nous les jeunes. Et nous crions : gare ! Est-ce là le fruit de ce magnifique esprit démocratique de la « maison » qui nous a tant séduits ? A Bierville, vous nous parliez d'unité d'action, de perspectives d'unité syndicale. Et nous, avec tout notre enthousiasme, nous communions à ces espérances fabuleuses. Et, soudain, voilà qu'on nous parle d'une éventuelle scission dans notre propre organisation ! C'est une mauvaise plaisanterie à laquelle nous ne voulons pas croire ! Est-il possible que des syndicalistes s'affirment tels refusent de s'incliner devant une décision (quelle qu'elle soit) qui sera prise selon les règles canoniques du syndicalisme : c'est-à-dire après les résultats d'un vote libre ?

Nous, les jeunes, nous pensons qu'il est urgent de réaliser ce congrès, d'en accepter les décisions, une fois encore quelles qu'elles soient, et de tourner vite cette page. Un problème plus angoissant nous préoccupe à l'heure actuelle : le désintérêt syndical, l'apathie des travailleurs, l'abandon collectif face à un pouvoir que l'on dit fort et qui l'est sans doute. Discuterons-nous éternellement de procédure en oubliant le but du procès ?

Nous, les jeunes, nous sommes des milliers à sortir des mouvements de jeunesse chrétiens. C.F.T.C. ou C.F.D.T., nous continuerons à militier avec toute notre ardeur, de toutes nos forces. Nous n'abandonnerons pas un pouce de nos convictions personnelles et religieuses. Nous serons vigilants et nous maintiendrons dans cette C.F.D.T. l'esprit et les valeurs qui nous ont poussés vers la C.F.T.C. Mais jamais nous n'accepterons que l'on puisse parler de scission ou d'abandon. Ces mots font le jeu de tous ceux qui ont intérêt à notre perte. Leur donnerons-nous l'incroyable occasion de nous diviser davantage et, par là, de nous anéantir. Non, nous sauverons l'unité à tout prix.

Ceux qui ont peur, ceux qui sont aigris, amers, ceux qui veulent mener une lutte partisane prouvent simplement qu'ils n'ont pas confiance en nous. Leur souci louable de l'avenir de la centrale ne se transforme-t-il pas, vis-à-vis de nous, en un paternalisme dont nous n'avons que faire ? A ceux-là, nous lançons cet avertissement terrible et qui les engage : Jamais nous ne prendrons en main les destinées d'un mouvement qu'ils auront affaibli, diminué, meurtri.

ET ALORS, LA C.F.T.C., SANS SES JEUNES, QUE DEVIENDRA-T-ELLE ?

F. JEANNIN.
(Frasne)

SATISFACTION POUR LES GARDES-BARRIÈRES

Relèvement de l'indemnité de résidence
des agents à service discontinu

N/réf. n° 583
P2 a 2/5

Monsieur le Secrétaire Général,

La délégation du bureau fédéral de la Fédération des Syndicats Chrétiens des cheminots, que j'ai reçue en audience le 3 juin 1964, a demandé la modification du calcul de l'indemnité de résidence du personnel à service discontinu.

J'ai l'honneur de vous informer qu'après examen de votre demande il a été décidé que l'indemnité de résidence des agents à service discontinu « non chefs de famille », actuellement égale au tiers de l'indemnité de résidence des agents à service discontinu chefs de famille, sera prochainement calculée en fonction des coefficients hiérarchiques. L'indemnité de résidence sera ainsi, comme pour les agents à service continu, une majoration appliquée au total du salaire moyen de l'échelon.

Les agents à service discontinu « chefs de famille », dont l'indemnité de résidence est égale à celle de l'agent à l'essai de l'échelle 1, recevront application des mêmes dispositions dans les cas où ils auront avantage, notamment au 5^e échelon de l'échelle D 5.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur,
François DUBOIS.

CONGRÈS EXTRAORDINAIRE CONFÉDÉRAL des 6 et 7 novembre

Au Palais des Sports, à la Porte de Versailles

Modifications aux textes en possession des syndicats

Compte tenu des règles statutaires fixant la date limite d'envoi des amendements présentés par les syndicats, un mois avant l'ouverture du Congrès, le dépôt d'amendements émanant de 13 syndicats a été enregistré.

Le Conseil confédéral, réuni les 9, 10 et 11 octobre 1964, a procédé à leur examen et a considéré que sur treize syndicats, huit d'entre eux proposaient une rédaction qui, sous des formes variées, concernait la référence ou l'inspiration chrétienne et humaniste du Mouvement.

Après discussion, le Conseil confédéral a décidé de modifier dans les termes suivants le texte du préambule et d'article 1^{er} actuellement en possession des syndicats :

Préambule

NOUVELLE REDACTION DU PARAGRAPHE 6 :

« C'est pourquoi la Confédération affirme sa volonté d'être une grande centrale démocratique répondant pleinement aux aspirations des travailleurs. SOULIGNANT LES APPORTS DES DIFFÉRENTES FORMES DE L'HUMANISME, DONT L'HUMANISME CHRETIEN, A LA DEFINITION DES EXIGENCES FONDAMENTALES DE LA PERSONNE HUMAINE ET DE SA PLACE DANS LA SOCIETE, ELLE ENTEND DEVELOPPER SON ACTION EN RESTANT FIDELE A UN SYNDICALISME IDEOLOGIQUE FONDE SUR CES EXIGENCES QUI DEMEURENT LES SIENNES. SUR CES BASES, elle est résolue à poursuivre sa lutte pour les droits essentiels de l'homme, de la famille et des groupes dans le respect des devoirs qui en découlent. »

Article 1^{er} des statuts

LA PHRASE SUIVANTE PRECEDE LE 2^e PARAGRAPHE :

« CONFORMEMENT AU PREAMBULE DES PRESENTS STATUTS », la

Confédération et ses organisations affiliées affirment que la dignité de la personne humaine, base universelle des droits de l'homme à la liberté, la justice et la paix, et exigence première de la vie sociale, commande l'organisation de la société et de l'Etat.

C'est sur les projets de préambule et d'article 1^{er} modifiés par ces décisions du Conseil confédéral du 11 octobre que les syndicats auront à se prononcer au congrès.

Le Bureau National se rallie dans un souci d'unité à ces modifications

Après avoir pris connaissance des travaux du Conseil confédéral concernant les nouveaux textes du préambule et de l'Article 1^{er} des Statuts confédéraux, adoptés le 11 octobre 1964,

1^o A procédé à un examen de ces textes compte tenu du mandat donné par le Comité national des 5 et 6 mai 1964 approuvant par 78 voix pour, 17 contre et 7 abstentions les textes tels qu'ils avaient été soumis aux travaux du Comité National confédéral des 29 et 30 mai 1964.

2^o A estimé que les textes ainsi amendés étaient susceptibles de favoriser l'unité du Mouvement ET DANS CE SENS IL INVITE TOUS LES SYNDICATS DE CHEMINOTS A APPROUVER LORS DU CONGRES EXTRAORDINAIRE LE PREAMBULE ET L'ARTICLE 1^{er} AINSI MODIFIES :

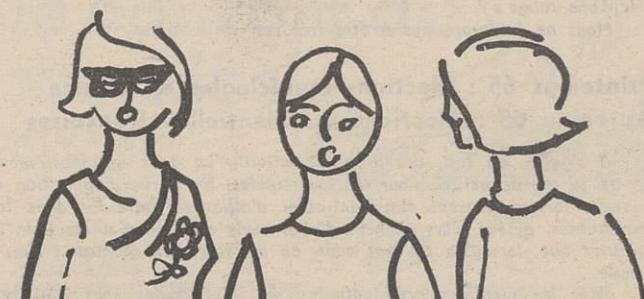
Déjà plus de 2.300 délégués sont mandatés à ce Congrès extraordinaire qui fera date dans l'histoire du mouvement ouvrier français. Tous les syndicats doivent faire le maximum pour se faire représenter et en tout état de cause prendre les dispositions nécessaires afin d'exprimer la volonté de leurs mandants.

Nous publierons dans notre prochain numéro l'essentiel des travaux de ce Congrès extraordinaire qui aura également à se prononcer sur les perspectives revendicatives des mois à venir.

M. DUBOIS.

N'OUBLIEZ PAS MESDAMES... N'OUBLIEZ PAS MESDEMOISELLES...

IRAI-JE ?
IRAS-TU ?
IRA-T-ELLE ?
IRONS-NOUS ?



à la JOURNÉE NATIONALE FÉMININE DU 14 NOVEMBRE

VOUS VIENDREZ

VOUS RACONTEREZ
VOUS APPRENDREZ
VOUS AFFIRMEREZ

VOUS CONTRIBUEREZ

NOUS CONCOURRONS AVEC TOUS CEUX ET TOUTES CELLES QUI
ONT PRÉCÉDÉES, à toujours rendre plus humaines nos conditions
d'existence.

dire ce qui vous préoccupe,
échanger vos idées avec d'autres,
exprimer vos exigences,
ce que vous avez déjà fait,
ce qu'en ensemble il est possible d'obtenir
par votre présence, votre volonté de voir les
injustices inhérentes à votre condition de femme,
reculer et cesser,
à bâtir un syndicalisme plus fort,

Des événements politiques lourds de conséquences

Le mois d'octobre, qui s'achève, et les mois qui vont suivre, a été, ou seront, riches en événements politiques importants, sur les plans nationaux ou internationaux, qui risquent fort de bouleverser « l'ordre mondial établi jusqu'ici » et de modifier pour les mois et les années à venir la marche et l'équilibre du monde. Sans liens apparents entre eux, ils constituent cependant les fils de l'immense toile de fond de la scène politique mondiale devant laquelle se déroulent nos activités syndicales. Qui ne voudrait retenir que l'aspect syndical des choses est obligé de voir également le « décor » dans lequel elles se situent...

15 octobre : Elections politiques en Grande-Bretagne

Elle ont été gagnées par la gauche travailliste sur la droite conservatrice qui détenait le pouvoir depuis treize ans. Ce résultat va réorienter totalement la politique intérieure et extérieure de l'Angleterre. Une « expérience socialiste » va donc se dérouler, avec l'appui des syndicats ouvriers, expérience que nous devrons suivre de très près...

15 octobre : Khrouchtchev disparaît de la scène politique russe et internationale

Limogé plutôt que démissionnaire, le numéro un soviétique rentre dans l'ombre. Venant après la draconienne période stalinienne, et détenteur du pouvoir depuis 1953, il avait donné à la politique intérieure et extérieure russe un style nouveau qui devait déboucher sur la coexistence pacifique et une tentative de désarmement mondial.

En même temps que la Russie se rapprochait de l'Occident, elle s'éloignait des « camarades chinois » jugés trop intégristes de la doctrine marxiste. Des questions se posent donc : La guerre froide risque-t-elle de renaitre ? Ce changement ne va-t-il pas se doubler d'un durcissement sur tous les plans ? Quelle serait alors, en France même, l'attitude de camarades syndicalistes idéologiquement sensibles aux idées exprimées par Moscou.

On remarque que, de tous les « chefs historiques » de la tourmente de 1940-1945, de Gaulle reste, sur le plan mondial, le seul encore en activité ; d'une manière ou d'une autre, il ne devrait pas tarder à exploiter cette situation.

16 octobre : Le général de Gaulle achève sa visite en Amérique du Sud

Il rentre à Paris après avoir parcouru trente mille kilomètres et visité dix pays. Il est trop tôt pour dire à coup sûr quelles seront les conséquences de ce voyage, et pour la France, et pour les pays visités. En dehors de l'aide économique immédiate, à plus long terme, ce sont les problèmes de l'émancipation économique — et, par contre-coup, politique — de ces pays, vis-à-vis des Etats-Unis, et par là même, l'unité du continent sud-américain qui sont posés.

Pour de Gaulle, l'idée de constitution d'une « troisième force » mondiale, dont la France prendrait la tête, n'est sans doute pas exclue. Mais l'Amérique du Sud est loin... et les régimes politiques qui la compose, fort différents !

16 octobre : Explosion de la première bombe atomique chinoise

Alors même qu'à Moscou éclatait la « bombe politique » que l'on soit, un champignon atomique s'élevait au-dessus de la Chine, provoqué par la première expérience atomique. La Chine frappe ainsi à la porte du « club atomique ». Nul doute que, dans les organismes mondiaux où elle ne siège pas encore, le bruit de cette explosion ne soit entendu. Nul doute également que, militairement engagés au Vietnam, aux frontières mêmes de la Chine, les Etats-Unis n'en tirent quelques leçons...

Partisans du désarmement général et de la paix, nous n'avons pas à nous réjouir de cette expérience !

Automne 64 : Les Etats-Unis voteront

Chaque Américain qui déposera son bulletin de vote aura sans doute conscience que le choix qu'il fera sera lourd de conséquences non seulement pour son propre pays, mais pour la diplomatie mondiale. Qui sera élu : Goldwater, porte-parole de la droite, ou Johnson, plus libéral ? L'homme partisan de la ségrégation raciale ou celui de la réconciliation entre les communautés ? Celui qui dit aux militaires : « Voilà la bombe, vous pouvez vous en servir », ou celui qui leur répond : « Je suis l'unique correspondant du téléphone rouge » ?

Nous ne tarderons pas à être fixé...

Printemps 65 : Elections municipales en France

Automne 65 : Elections présidentielles françaises

Il s'agira, en fait, de la même bataille en deux épisodes, menée par l'opposition contre le régime actuel. Pour les municipales, les partis d'opposition qui, en vertu de la nouvelle loi, ne peuvent plus contracter d'alliances entre les deux tours dans les villes importantes, pèsent leurs chances d'aller seuls ou avec d'autres à la bataille. La logique voudrait que, lorsqu'on est pas pour, on est forcément contre..., mais ce n'est pas aussi simple...

Pour les élections présidentielles, les incertitudes sont plus grandes encore. Des questions posées depuis longtemps déjà sont sans réponse. De Gaulle se représentera-t-il ? Si non, qui défendra les couleurs de l'U.N.R. ? Quel homme pourra cristalliser les forces d'opposition de gauche ? Avec quel programme ? Candidat le plus sérieux connu jusqu'à ce jour, Deferre, lors de chaque discours, dévoile, les uns après les autres, les divers points de son programme. Dernier en date, il s'opposera à la « force de frappe française ». Le syndicalisme a le devoir de savoir quelle politique économique et sociale sera faite dans les années à venir. Celle de la majorité actuelle est, hélas ! trop bien connue... Et l'autre ?

VOILA les divers événements qui ont eu lieu ces derniers jours, voici ceux qui sont attendus... Ils sont, en fait, étroitement liés et dépendants les uns des autres... Les remous politiques russes, connus plus tôt, auraient sans doute influencé les élections anglaises... La bombe chinoise risque fort d'amener des voix à Goldwater et... faire apparaître la bombe française un peu plus inutile, renforçant par là les arguments Deferre... Si Chine et Russie amorcent un rapprochement, une partie de la politique extérieure américaine s'effondre et celle de la France devra être revue... L'expérience tentée par les syndicats anglais doit être étudiée par les syndicats français, placés bientôt devant des problèmes semblables...

Notre désir de pratiquer un syndicalisme répondant à TOUS les problèmes, et à une solidarité ouvrière mondiale, doit nous rendre sensibles à tous les événements qu'ils soient et où qu'ils se produisent.

LE SECTEUR POLITIQUE FEDERAL.

Boum... en Chine

Le 16 octobre à 15 heures (heure de Pékin), la Chine continentale a fait exploser sa première bombe atomique sur son propre territoire. En 1970 la Chine disposera de 60 à 70 bombes nucléaires. Elle est ainsi la cinquième puissance à entrer au « club atomique » réservé jusqu'ici aux quatre grands.

— 16 juillet 1945, première explosion expérimentale américaine suivie les 6 et 9 août des bombardements de Hiroshima et Nagasaki.

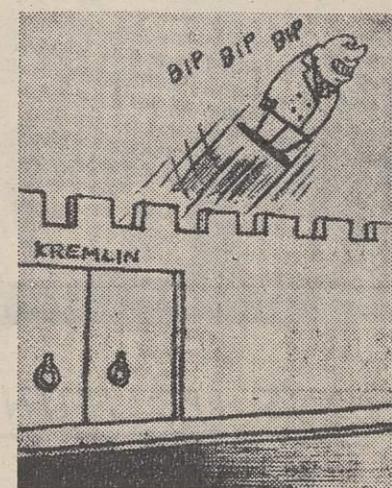
— 14 juillet 1945, l'U.R.S.S. fait exploser sa première bombe.

— 30 octobre 1952, l'Angleterre, à son tour, tente sa première explosion nucléaire.

— 13 février 1960, la France devient, avec sa première explosion atomique, membre du « club ». 500 bombes atomiques ont éclaté à ce jour à travers le monde...

D'autres pays ne tarderont sans doute pas à suivre. C'est le cas notamment de l'Egypte et de l'Inde. On peut fort bien se demander à quoi pourra servir la « force de frappe française » le jour, assez proche sans doute, où, petits et grands, la plupart, des pays en disposeront.

La vraie grandeur est ailleurs...



La chute de Khrouchtchev

5 mars 1953 : mort de Staline.

15 octobre 1964 : Khrouchtchev est limogé.

Entre ces deux dates, on peut dire que Khrouchtchev a transformé la Russie soviétique aussi profondément que Staline la Russie des Tsars.

— C'est d'abord un vent de relative liberté avec la déstalinisation.

— Une certaine autonomie rendue aux partis communistes des divers pays qui auront à rechercher la « voie nationale vers le communisme ».

— La détente internationale et une tentative de désarmement atomique mondial.

— Un effort certain vers un niveau de vie plus élevé du peuple russe.

— Des résultats importants sur un plan scientifique.

On peut également avoir quelques appréhensions à voir remettre en cause ce qui fut positif dans cette politique.

Les successeurs de Khrouchtchev assurent que rien n'est changé. Seuls les événements le diront.

Le système politique russe n'est pas fait pour faciliter des initiatives personnelles telles qu'en prenait Khrouchtchev.

Le pouvoir appartient à un parlement, représentation élue des 15 républiques fédérées. Un organe exécutif, le « présidium du Soviet suprême » expédie les affaires courantes. Le gouvernement est nommé par le Présidium du Soviet suprême sur proposition du Parti Communiste, seule formation politique autorisée...

Victoire de la Gauche

en Angleterre

Le 15 octobre la gauche socialiste a repris le pouvoir, qu'elle avait perdu depuis 1951... à une faible majorité il est vrai :

317 sièges aux Travailleurs (+ 56) contre 304 aux Conservateurs (- 56). Peu influents, les Libéraux obtiennent 9 sièges (+ 2).

Le leader travailliste Harold Wilson — 48 ans — est chargé de former le nouveau gouvernement. Il est le plus jeune Premier Ministre depuis le début du siècle.

Une nouvelle politique anglaise va donc voir le jour. Principaux points :

- Nationalisations.
- Relèvement de l'impôt sur les bénéfices.
- Renonciation de la Grande-Bretagne à sa propre bombe atomique.
- Création d'un poste de Ministre chargé du désarmement (commission de Genève).
- Planification socialiste de l'économie.

Il est à noter que les puissances syndicales anglaises — 9.800.000 membres — sont intervenues dans la bataille électorale en apportant leur soutien (en voix et financier) aux candidats de la gauche.

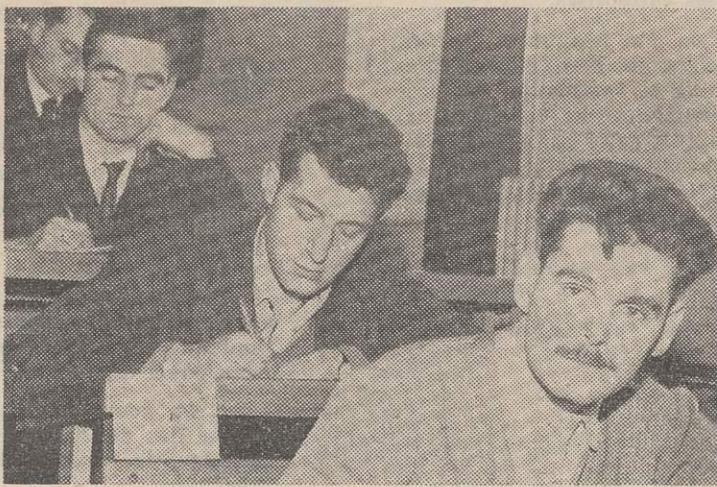
Une « Grande-Bretagne nouvelle » (manifeste travailliste) est née...



ÉCONOMIQUE

Les travailleurs et le V^e plan

Réponse à 3 questions que vous vous posez



Précision Garantie Qualité

GLEIZES

HORLOGER JOAILLER depuis 1866

107, rue Saint-Lazare PARIS (9^e) - TRI. 00-95

Très grand choix de bagues de fiançailles, clips, bracelets, montres, colliers et articles d'orfèvrerie à des prix très étudiés

Catalogue gratuit sur demande

COUCOU CHANTANT

A titre publicitaire Coucou chantant tous les 1/4 d'heure 2900 Frs

T 24 SERVICE 106 r. S.H.D. La Fayette 29 NF

PARIS X Métro Poissonnière - Gare du Nord

1 Quelles sont les perspectives tracées par le V^e Plan pour les cinq ans à venir (1966-1970) ?

Elles sont contenues dans les choix fondamentaux proposés par le Gouvernement.

2 Les travailleurs sont-ils concernés ?

La réponse est OUI sans hésitation ! Même s'il est ardu et complexe, ce travail de spécialistes intéresse le sort des travailleurs. Il se propose, en effet, d'enfermer leurs aspirations dans le cadre général de l'économie sous couvert de cohérence (entendez, sa logique propre). En effet, les leviers de commande restent en fait, malgré la planification, aux mains des puissances financières.

3 Quelles sont les perspectives offertes aux travailleurs ?

— De favoriser l'accroissement des profits en capital, notamment par le renforcement de la politique de « l'autofinancement » (part des bénéfices consacrée à des investissements dans l'entreprise), sans pour autant instaurer le contrôle de l'utilisation de cette plus-value dans laquelle les travailleurs ont une part.

— D'accroître la masse des investissements dits collectifs (Enseignement, logements etc...), dont nul ne conteste l'utilité, mais dont la charge

sera doublement supportée par les salariés. Le financement de ses investissements sera assuré par un prélevement plus important en valeur relative, sur la part consacrée à l'accroissement de leur revenu.

— De refuser la perspective d'une réduction importante et généralisée de la durée du travail. Là encore les travailleurs seront privés du bénéfice de l'accroissement de la productivité et de l'évolution du progrès technique.

— De limiter à 3 % environ la hausse annuelle des salaires, pour la durée du Plan. C'est dire que le Gouvernement entend renforcer son contrôle sur l'évolution du niveau de vie des salariés, alors que dans le même temps, il avoue son impuissance à connaître et à juguler la hausse des profits (bénéfices commerciaux et industriels) ; ainsi les structures de l'économie libérale se trouvent renforcées.

Devant l'ensemble des mesures que se propose de prendre le Gouvernement à travers l'orientation que traduisent les choix de la politique économique que nous avons rappelés, c'est au syndicalisme de répondre.

Sa réponse c'est encore la force des travailleurs venus plus nombreux grossir ses rangs. C'est l'empirer de sa force dans un combat aujourd'hui plus lucide, moins spontané, demain rendu plus efficace par une meilleure connaissance des mécanismes économiques.

A. FAYOLLE,
Membre de la Commission
des Transports
Intérieurs du V^e Plan.

AGENDA FÉDÉRAL 1965

Il est paru...

PRATIQUE
ELEGANT
ROBUSTE
COMPLET

Documentation sélectionnée

Une semaine d'un coup d'œil

Couverture amovible

DEMANDEZ-LE A
VOTRE COLLECTEUR

RENCONTRE NATIONALE DES JEUNES

DIMANCHE 15 NOVEMBRE 1964

au siège de la C.F.T.C., 26, rue Montholon, PARIS-9^e - Métro Cadet

- LE SYNDICALISME : FORCE DYNAMIQUE ● LES JEUNES PRÉPARENT LEUR AVENIR
FORCE JEUNE
- LES JEUNES À L'ACTION ● LES JEUNES S'ORGANISENT

Le samedi 14, à partir de 17 h 30, SOIREE DANSANTE avec attractions et buffet organisée par l'équipe jeunes C.F.T.C. de la Région parisienne. VENEZ NOMBREUX.

INSCRIPTION AUPRÈS de VOTRE SECRÉTAIRE de SYNDICAT qui POSSEDE la DOCUMENTATION

Votre montre du "DIMANCHE"

- Tu as une nouvelle montre, Jean ?
- L'autre, c'est pour tous les jours. Le dimanche et les jours où je m'habille je porte une montre plus élégante et plus moderne.
- Ton idée est excellente, Jean. Dès dimanche prochain, j'aurai moi aussi MA MONTRE DU DIMANCHE.

pour 10 Fr.

cette splendide montre
DATEUR-AUTOMATIQUE
boîtier plaqué OR, ancre 20 rubis

vous donne l'heure avec une haute précision et vous indique automatiquement la date par simple lecture sur le guichet-dateur.

ANTI-CHOC - Ressort INCASSABLE
Etanche - Anti-magnétique

Bracelet cuir 1^{er} choix

GARANTIE 5 ANS
ET GARANTIE TOTALE MÊME CONTRE RISQUES D'ACCIDENTS pendant 1 an (pièces et main-d'œuvre). Poinçonné 2 ETOILES par le CENTRE TECHNIQUE DE L'INDUSTRIE HORLOGÈRE DE BESANÇON.

BON SPÉCIAL D'ESSAI

Sans engagement, envoyez-moi A L'ESSAI POUR 1 MOIS votre MONTRE DU DIMANCHE DATEUR-AUTOMATIQUE. Je verserai seulement 10 Fr. Si elle me plaît, je la garde et je paierai le reste en 7 mensualités de 16 Fr. (tous frais compris). Si la montre ne me convient pas je vous la retourne et mes 10 Fr. me seront remboursés avant la fin du mois de l'essai. Prix au comptant : 98 Fr.

NOM _____
PROFESSION _____
ADRESSE _____

885

le confort du
xx^e siècle
avec ... **GODIN**

cuisinières
appareils de chauffage
réfrigérateurs
machines à laver

ELECTRICITÉ
CHARBON
MAZOUT
GAZ

EN VENTE DANS VOTRE ÉCONOMAT.

Universal Publicité

Sur demande GODIN à Guise (Aisne) vous enverra gracieusement une documentation complète (Service 8)

POUR UN PLAN D'ACTION D'ENSEMBLE

LES PHASES DE LA DISCUSSION IMPOSÉE PAR LE GOUVERNEMENT

I. — CONSTATATION DE L'EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

C'est en fait le rôle de la Commission présidée par M. GREGOIRE. Un rôle essentiellement technique puisqu'il s'agit de constater la façon dont la masse salariale d'une année terminée (1963) a évolué par rapport à la masse salariale de l'année précédente (1962), et ceci uniquement pour l'entreprise considérée.

Comment cette base salariale est-elle calculée ?
a) A partir des éléments de rémunération liés au travail.

Elimination donc des retraites, des prestations sociales (allocations familiales, etc.), des remboursements de frais (allocation de déplacement, etc.).

b) Sur les bases d'un effectif constant.

Avec un correctif en cas de variations.

En aucune façon cette Commission ne peut aborder la discussion des revendications et les constatations ne peuvent en aucun cas être faites par rapport à l'évolution du coût de la vie ou entre les diverses entreprises nationales, encore moins avec l'industrie privée.

Il n'est pas question de niveau de salaires et bien entendu encore moins de retraites.

II. — FIXATION DU POURCENTAGE D'AUGMENTATION DE LA MASSE SALARIALE PAR LE GOUVERNEMENT

Il faut paraît-il ajouter (les organisations syndicales entendues). Entendues comment ? par qui ? à quel

moment ? Personne ne le sait ni ne veut le dire, sauf M. POMPIDOU peut-être, et encore...

Ce qui est certain, c'est que cette masse salariale sera déterminée par la seule volonté du Gouvernement, qu'elle s'insérera dans les orientations générales du Plan, et nous ajoutons quant à nous aux objectifs économiques du Gouvernement. Ce qui n'est pas peu dire dans la conjoncture actuelle.

Comment cette base salariale est-elle calculée ?
a) A partir des éléments de rémunération liés au travail.

Elimination donc des retraites, des prestations sociales (allocations familiales, etc.), des remboursements de frais (allocation de déplacement, etc.).

b) Sur les bases d'un effectif constant.

Avec un correctif en cas de variations.

En aucune façon cette Commission ne peut aborder la discussion des revendications et les constatations ne peuvent en aucun cas être faites par rapport à l'évolution du coût de la vie ou entre les diverses entreprises nationales, encore moins avec l'industrie privée.

Il n'est pas question de niveau de salaires et bien entendu encore moins de retraites.

III. — REPARTITION DE LA MASSE SALARIALE PAR LA COMMISSION DU STATUT

Dernier épisode de cette mascarade de discussion. Une fois la masse salariale déterminée, la Commission du Statut sera habilitée à partager les quelques maigres pourcentages ainsi octroyés par le Gouvernement.

Il n'est même pas certain que la Commission ait toute liberté en la matière, il lui sera encore imposé une méthode de répartition afin, paraît-il, de respecter une certaine harmonisation entre les diverses entreprises.

Ces trois phases de la discussion n'abordent en rien le plus important et le seul point qui soit d'intérêt pour les cheminots : Quand tout cela se traduira-t-il sur leur feuille de paie et surtout dans leur poche ?... C'est l'un des mystères et non le moindre de cette parodie de nouvelles discussions paritaires, inventées pour les besoins de la cause et pour justifier aux yeux de l'opinion publique une politique qui n'ose pas dire son nom.

Le Gouvernement en changeant les bases de discussion cherche à noyer le poisson sans même prendre d'engagement

QU'EST-CE QUE LA MASSE SALARIALE ?

La masse salariale est l'ensemble des sommes versées dans une année aux salariés d'une entreprise.

Dans une entreprise comme la notre, la S.N.C.F. paie non seulement les effectifs, mais aussi les retraités ; de plus elle paie elle-même les prestations familiales. C'est donc tout cela la masse salariale à la S.N.C.F.

Comme la ficele aurait été un peu grosse du fait que, dans les autres secteurs, les retraites et les prestations familiales ne sont pas directement payées par les employeurs, le Gouvernement a au départ, décidé que l'on ne ferait pas entrer les dépenses de retraites et de prestations familiales dans la masse salariale. Il a également d'emblée, car là aussi ne pas le faire est être forcé de faire, décidé que l'on ne concentrera pas la partie des allocations qui sont uniquement des remboursements de frais.

Ces éléments étant exclus, tout le reste fait partie de la masse salariale. Mais le Gouvernement peut argumenter tout à fait propre et logique et répond par avance à un argument de poids, c'est celui des effectifs. En effet si une année la S.N.C.F. paie 10 agents et que l'année suivante elle en paie 15, elle dépensera plus sans que le sort d'aucun ait été amélioré. Donc le Gouvernement apporte un correctif en disant : ramenons par un règle de trois la masse réellement constatée à ce qu'elle aurait été si les effectifs n'avaient pas varié.

L'ACCROISSEMENT CONSTATE

Regardons donc les choses de près. Les chiffres, qui nous ont été présentés à la Commission Grégoire, témoignent d'un taux d'accroissement de la masse salariale 1963 par rapport à la masse salariale de 1962 de 11,34 %.

On pourrait, bien sûr, la dissecquer en paroles : dire par exemple que ce qui nous a été payé en 1963 suite au rapport Massé représente 5,60, que ce qui nous a été donné au titre augmentation générale des salaires représente 3 %, etc.

Nous n'avons même pas besoin de le faire puisque les documents qui nous ont été remis le font déjà. D'ailleurs cela servirait-il à quelque chose ? Par la bouche de M. Baladur, attaché social au cabinet de M. Pompidou, nous avons appris dernièrement que bien que les syndicats contesteraient notamment l'ancienneté et la technicité, le Gouvernement aurait fait la démonstration que cela existe.

LA MASSE SALARIALE : UN FOURRE-TOUT

Nous ne condamnons pas, à priori, une étude sérieuse, mais nous voulons la faire avec un partenaire qui fasse preuve de loyauté. Or, la déclaration

Avant tous les cheminots et l'ensemble des agents des secteurs public et nationalisés, nous esquivrons le coup de massue que l'on veut nous asséner.

A DEBANDE.

NOUS VOULONS DISCUTER DE NOS SALAIRES ET OBTENIR LE RÉGLEMENT DU CONTENTIEUX

DÉCLARATION DU BUREAU NATIONAL

réuni le 21 octobre 1964

Les deux premières réunions de la Commission de Constatation des rémunérations du Personnel de la S.N.C.F. ont fait l'objet d'une grande discussion au Bureau National de la Fédération des Cheminots C. F. T. C.

Celui-ci tient à déclarer :

1. Les procédures de la première et de la troisième phase sont clairement définies, à savoir :

a) évaluation de l'évolution de la masse salariale d'une année considérée par rapport à l'année précédente pour la première phase ;

b) répartition par la Commission Mixte du Statut d'un crédit fixé par le Gouvernement pour la troisième phase.

Par contre, la deuxième phase, qui doit nécessairement amener les responsables syndicaux à présenter et à défendre les revendications du personnel auprès des représentants du Gouvernement n'est mentionnée que d'une façon schématique.

C'est pourquoi le Bureau National, alors qu'avant toute reprise des discussions, le Gouvernement doit faire connaître sans équivoque la façon dont il entend engager la deuxième phase de la procédure.

2. Les études qui pourraient être menées à bien par les Commissions de Constatation en prévision pourraient être comparaison des masses salariales n'ont pas une valeur plus grande que celles retenues par la Commission des Sages pour la comparaison des salaires. Elles conduisent, en fait, à modifier les bases de la discussion. Ces études ne sauraient donc être prises en considération par la C. F. T. C. qu'à deux conditions :

a) les raccords indispensables seront discutés avec les organisations syndicales ;

b) l'assurance sera donnée aux organisations syndicales que la procédure nouvelle n'est pas une procédure de circonstance.

3. Par ailleurs, l'interprétation officielle, amplifiée par la radio et une certaine presse, nuit à l'objectivité et au sérieux de tels travaux : à ce sujet les propos prétés dans certains journaux à un membre du Cabinet du Premier Ministre, relèvent davantage de la propagande que de l'information.

Cette orientation laisse entrevoir l'utilisation que compte en faire le Gouvernement pour :

• Justifier auprès de l'opinion publique sa politique de restriction des crédits dans le cadre du budget 1965.

• Tenter de discréditer les représentants des salariés du secteur nationalisé si les discussions se révèlent inefficaces.

4. En conséquence, la Fédération des Cheminots s'estime fondée dans un tel contexte à se renier et à se mandater pour les faire juges de cette situation et pour en tirer des enseignements en vue de la conduite de l'action.

5. La Fédération souligne que le Gouvernement crée ainsi lui-même les conditions propres à favoriser le mouvement d'ensemble envisagé par le Comité de Liaison des nationalisés C. F. T. C. pour l'aboutissement de son programme revendicatif.

Indépendamment de la procédure instituée par les Commissions de Constatation, le Bureau National des Cheminots C. F. T. C. rappelle que les revendications professionnelles restent inséparables de l'exigence fondamentale présentée par la C. F. T. C. en matière de « test » pour une politique des revenus, c'est-à-dire, la garantie d'une amélioration de la situation des plus défavorisés parmi les salariés (SMIGards, prestations familiales, retraités, etc.).

Dès le début de juillet 1964, les Fédérations du secteur public et nationalisé de la C. F. T. C. ont travaillé en commun pour :

1° Définir une plate-forme revendicative commune.

2° Établir un plan d'action commun.

Fin juillet, chaque Fédération intéressée adresse une lettre à la direction de son entreprise pour poser les revendications essentielles :

— Règlement du contentieux ;

— Amélioration du pouvoir d'achat.

Fin août, ces mêmes Fédérations décident de prendre contact avec les Fédérations correspondantes des autres Confédérations pour les tenir informées de notre plate-forme revendicative commune et avoir un premier échange de vues sur les perspectives de l'action.

Septembre : Préparation et diffusion d'un tract d'information aux travailleurs du secteur public et nationalisé (60.000 exemplaires). Préparation et réalisation d'une conférence de presse (24 septembre 1964) pour informer aussi largement que possible l'opinion publique.

Pour toucher la presse de province, le matériel nécessaire a été adressé aux Unions départementales afin de leur permettre de répandre au niveau des régions les actions nationales.

5 octobre 1964 : Le Comité d'action C. G. T. et du Comité de liaison C. F. T. C. du 15 octobre, les discussions ont porté sur deux points :

1° La plate-forme revendicative sur laquelle il ne semble pas y avoir de difficultés majeures ;

2° Sur le programme d'action ; la position de la C. F. T. C. étant qu'il faut établir un plan d'action comportant une grève de quarante-huit heures de l'ensemble du secteur public et nationalisé, que cette grève nationale devrait être préparée par des conférences de presse et des manifestations, que cette grève ne devrait pas être une fin en soi, mais déboucher sur d'autres actions à discuter avec tous ceux qui sont décidés à agir.

Cette perspective proposée par la C. F. T. C. correspond à ce que nous avons demandé nos militants et adhérents : pas d'action de vingt-quatre heures sans lendemain ; une action d'ensemble de tous les travailleurs dont les rémunérations sont liées à des décisions gouvernementales ; un plan d'action.

Le Fédération des Cheminots C. F. T. C. informe la F. A. C.

Comme on vient de le voir, la C. F. T. C. s'est efforcée de créer les conditions d'une action d'ensemble du secteur public et nationalisé en multipliant les réunions de travail de ses Fédérations intéressées qui, dès le milieu de septembre, avaient arrêté :

— Une plate-forme revendicative commune ;

— Un plan d'action commun.

Il restait à confronter cela avec les autres centrales syndicales pour présenter un front uni en face du Gouvernement.

Dans cet esprit, la C. F. T. C. accepte la rencontre avec la C. G. T., propose une rencontre avec F. O. et informe les organisations autonomes susceptibles de participer à une action d'ensemble.

Dans le même temps, sur le plan de notre coordination, la C. F. T. C. :

— Le 3 septembre 1964, propose une rencontre aux autres Fédérations de cheminots ;

— Le 7 septembre, une première rencontre a lieu entre la C. F. T. C., F. O. et la F. A. C. (la C. G. T. et la C. G. C. étaient excusées en raison d'engagements antérieurs) ;

— Le 15 septembre, la C. F. T. C. propose une nouvelle rencontre des Fédérations de cheminots pour le 21 septembre ;

Tu le connais ce GRINGOIRE qui préside cette nouvelle Commission, j'espère que c'est pas le marchand de pain d'épice ?

Mais non, c'est GREGOIRE, le petit-fils à MASSE.

Et son père,

— Ben c'est TOUTEE et son tonton c'est POMPON.

— Dis donc, j'espère qu'il ne s'agit pas d'une famille nombrée ?

— Pourquoi ?

— Ben, si jamais il faut que chaque membre de la famille ait constitué sa commission, nos salaires ne sont pas près de bouger !

— Pourvu que parmi leurs ancêtres il n'y ait pas un marchand de tapis.

— T'as raison, mais tu sais, les tapis, quand ils sont pleins de poussière, on tape dessus...

— Tu as raison, mais tu sais, les tapis, quand ils sont pleins de poussière, on tape dessus...

AVEC LES POMPOMS...
AVEC LES POMPOMS...
AVEC POMPIDOU !.

Mais, si dans la chanson la fanfare du pays défile sur un air de fête, il ne va pas en être de même à ce rendez-vous que M. Pompidou nous a lui-même fixé et dont il parle à chaque discours officiel, peut-être avec le secret espoir de passer pour un radoteur que l'on ne prend pas au sérieux.

« Avec les pompoms, avec les pompons... » oui, mais la fanfare est constituée par l'ensemble du secteur public et nationalisé et elle vous joue :

— Notre contentieux 63 et 64.

— Notre pouvoir d'achat et non la masse salariale ; deux morceaux qui vous rendent nostalgique M. Pompidou, mais que pour notre part, à la C. F. T. C., nous n'entendons pas voir devenir des rongaines car nous aimons la nouveauté et la comédie des rendez-vous où vous nous posez un lapin à asperge dur.

A la C. F. T. C., nous disons : le problème est simple :

1. vous nous devez de l'argent au titre du contentieux 63 et 64 et comme vous êtes fidèle pour les tiers provisionnels, soyez-le aussi pour vos dettes ;

2. votre enfant bâtarde, « le plan de stabilisation », a échoué : voyez le prix du bifeck ; quelle belle médaille d'or il vous aurait valu au saut en hauteur à Tokyo.

ALORS parlons sérieusement. A la C. F. T. C., nous sommes pour les choses claires et nettes. 3 à 4 % l'an sur les salaires pendant que les prix montent, cela n'est pas de l'amélioration du pouvoir d'achat mais la « stabilisation de la misère », et la création de commissions n'y changera rien.

Ou de véritables discussions s'ouvrent sans délai sur des bases réelles, ou bien tous ensemble :

— Avec les pompoms, avec les pompons, nous irons chez Pompidou !...

LA SNCF RECRUTE DES DESSINATEURS... (possédant quelques notions de dessin...)

Yves LE MORVAN.
La SNCF recrute des dessinateurs
qui convient enfin d'ouvrir de véritables négociations et renouveler à cet effet leur demande de réunion dans les plus brefs délais de la Commission Mixte du Statut afin de déterminer les modalités de rattrapage du retard des salaires et retraites pour les exercices 1963 et 1964.

Cette annonce parue à plusieurs reprises dans « le Journal du Centre » a le mérite d'être franche quant aux avantages. Pour ce qui est des candidats et de leur qualification, il faut bien entendu...

VOUS POURREZ TROUVER LE JOURNAL DU CENTRE

« CONTRÔLEURS DE GARE, LE VOYAGEUR COMpte SUR VOUS »

Notre trafic
août-sept. 1964

ET LA SNCF AUSSI !

D'abord une présentation agréable

Ouais ! Avec les uniformes si élégants et les hauts salaires pratiqués à la S.N.C.F. l'habillement doit être irréprochable. Quant à l'homme voyez les « patrons » excédés dès qu'on leur demande quelque chose !

De la patience

Certes, vous en avez, camarades, qui attendez souvent quinze ans et plus votre avancement de KG à CKG. Quant à CKGP !...

Toujours de la compréhension

Eh oui ! vous devez en manquer car vous ne comprenez pas que la S.N.C.F. ne tienne pas compte du rôle commercial du contrôleur de gare, et laisse tomber cette filière.

Jamais de mauvaise humeur

« Etre poli est un impératif minimum. » (« Notre Trafic »). C'est bien en effet, le minimum que la S.N.C.F. consent en répondant poliment NON à toutes vos demandes.

Qu'en le sache, la mauvaise humeur existe et ne se calme pas avec de la « pomade ».

Voici, en six questions, d'après les lettres que nous adressent nos camarades du Contrôle de Gare quels devraient être les points clés du comportement de la S.N.C.F. :

- ★ Etes-vous décidés à reconnaître, autrement que par de belles paroles, le rôle important des contrôleurs de gare ?
- ★ Etes-vous décidés à reconnaître que l'encadrement de la filière est à revoir, certains CKG et CKGP ayant parfois à diriger 30 à 40 agents ?
- ★ Etes-vous décidés à revoir le déroulement de carrière au contrôle de gare, la stagnation à l'échelle 5 dépassant largement celle des autres filières ?
- ★ Etes-vous disposés à venir remplacer un de nos camarades pour goûter les joies de la mise en place des tickets de réservation par 50° de chaleur ? Ou le travail sur les quais « ventilés » ?
- ★ Reconnaissez-vous qu'en laissant de côté la filière contrôle de gare vous avez commis une injustice ?
- ★ Etes-vous décidés à réparer cette injustice, à permettre aux SUG de partir en retraite à l'échelle 4 et aux KG d'accéder à l'échelle 8 ?

DIRIGEANTS DE LA S.N.C.F.

Si vous pouvez répondre affirmativement à chacun de ces questions alors votre conduite est la bonne.

Dans le train du progrès il reste des places pour les contrôleurs de gare, ouvrez donc les compartiments qui sont fermés au carré !

Philippe CHARTRAIN.



RESPONSABILITÉS...

LA S.N.C.F. modernise ses méthodes d'exploitation (Centres de taxes, Centres comptables, Desserte en Surface, etc.), quelle place donne-t-elle aux hommes dans son plan d'organisation ? Quels bénéfices en tirent-ils ?

Les réalisations pour le personnel furent en général obtenus après de dures batailles. Jamais de plein gré la S.N.C.F. n'a accepté des discussions paritaires sur nos propositions de revalorisation des diverses filières. Est-ce trop demander que de réclamer la révision de l'annexe I du P6C afin que soit déterminée la valeur réelle des divers postes au service Exploitation, de revoir les conditions de travail d'un certain nombre de nos camarades toujours sous le coup d'un P4 forgé au lendemain de la Libération ?

Le rendement dans le travail, les connaissances exigées par une technique plus poussée dans un grand nombre d'emplois ne sont plus ceux de 1938 ; l'effort permanent, les responsabilités nouvelles dues à l'augmentation des divers trafics, les charges supplémentaires imposées à tous les « exploitants » en des périodes de pointes qui se multiplient régulièrement, ne sont pris en considération qu'au compte-gouttes et sous la pression.

La machine S.N.C.F. prend techniquement sa vitesse de croisière ; humainement, elle reste au chemin de fer de grand-père. Les sujétions du métier demeurent ce qu'elles étaient : travail des dimanches et fêtes, amplitudes, astreintes, congés limités en période d'été, etc. Si certaines de ces servitudes sont inhérentes à la profession, quelles compensations offre-t-on aux cheminots ? Une maigre indemnité les dimanches et fêtes arrachée par l'action.

Comment alors retenir les jeunes quand le déroulement de carrière est sans envergure dans un grand nombre de filières : manœuvre, manutention, lampisterie, aiguilles, trains, contrôle de route, partout où ils ne voient que quelques individualités accéder à l'échelle 8 dans le cadre d'un pourcentage dérisoire ? Lorsque, en d'autres branches, direction des gares ou bureau des gares, les perspectives d'avancement sont fort restreintes après des années passées sur les échelles 6, 7 et souvent 5.

La profession se meurt par l'absence d'audace de nos patrons qui trouvent cependant des ressources d'énergie quand il s'agit d'innover en matière de technique.

La surdité devient une maladie chronique quand nous parlons « Personnel » et nous ne trouvons un écho sonore que dans les périodes d'agitation.

Le programme élaboré en commun avec la C.G.T. ne permettrait peut-être pas de résoudre tous les problèmes, certains points seront à revoir ; toutefois, il constitue une base acceptable que la S.N.C.F. doit prendre en considération dans le souci de la marche de l'entreprise, de son fonctionnement normal, si elle veut pourvoir au remplacement de 95.000 agents d'ici 1970.

La C.F.T.C. ne peut admettre que la modernisation s'accomplisse au seul bénéfice de l'ETAT sans que de meilleures conditions de travail et de vie n'apparaissent parallèlement. Quelques pas en avant ont été faits grâce au syndicalisme, ils sont nettement insuffisants. Si de véritables discussions ne s'engagent pas, l'action avec tous les secteurs nationalisés sera alors, la seule voie à suivre.

L. BENOIT.

REGARDS SUR NOS PROBLÈMES A.D.T.

Dans tous nos locaux-réfectoires A.D.T., on entend : « Et notre reclassement ! Certaines catégories sont reclassées et nous sommes lésés ! »

Des camarades accusent les délégués syndicaux de ne rien faire et disent : « C'est la faute des syndicats ! »

Je crois pouvoir répondre : la grande faute incombe à tous.

Il ne s'agit pas, dans les locaux, de rouspéter ou d'être mécontents. Les syndicats attendent de nous tous et non seulement des délégués, l'apport du travail personnel qui se doit d'être efficace dans notre catégorie.

Les patrons, hélas ! se figurent que le travail de l'A.D.T. n'a pas changé depuis bien des années.

Nous avons étudié un programme commun avec la C.G.T., le 25 septembre 1963 : revalorisation de la filière, amplitude jour-

nalière, repos périodique, primes des dimanches et fêtes, etc.

Notre assemblée générale, le 23 juin 1964, a approuvé ce programme ainsi que notre demande d'amélioration de l'avancement, d'humanisation des roulements et des conditions de travail, l'augmentation des allocations de déplacements et la revalorisation de la prime des D. et F. (paiement de cette prime depuis l'absence réelle de la résidence, avec garantie de huit heures minimum).

Regards sur une partie de nos problèmes. Nos camarades devraient lire les journaux syndicaux pour être mieux informés et aussi pour mieux discuter. Si nous voulons réussir, il faut être prêts à défendre notre métier. L'action sera dure, mais indispensable pour faire comprendre à nos patrons l'injustice que nous subissons.

Jean MULLER.

CADEAUX -- ÉTRENNES



B I J O U X
B R I L L A N T S
A L L I A N C E S
M O N T R E S
O R F È V R E R I E
C A D E A U X

CONCESSIONNAIRE
DES GRANDES MARQUES

AU CARILLON D'OR

22-24, AVENUE SECRÉTAN - PARIS 19^e - TÉL. : 607-32-87
MÉTRO : JAURES REMISE 10% AUX CHEMINOTS

AUTOBUS :
25/26

OUVERT DIMANCHES ET LUNDIS DU 20 AU 31 DECEMBRE 1964
CATALOGUE C. F. GRATUIT SUR DEMANDE

VINS FINS
d'ALSACE
A C
DEPART DAMBACH
Ch. BECK, Dambach-la-Ville (B.-R.)

■ ECHANGERAISS avec employé S.N.C.F., Sud-Est Appartement 3 grandes pièces, cuisine, W.C. grand débarras, à Paris (12^e)

contre

Appartement privé, 2 pièces, cuisine, W.C.

S'adresser : Mme FINOT, 52, rue de Chalon, Paris (12^e).

le véritable pour la joie des petits et des grands COUCOU CHANTANT

A titre publicitaire nous distribuons notre véritable coucou, chantant tous les 1/4 d'heure, façade ébénisterie sculptée main, modulation de la mélodie par mouvement du bec de l'oiseau mécanique, mouvement précis et inusable avec 1 poids

GARANTIE 2 ANS : 29 F

N° 5868. - Grand coucou chantant, façade ébénisterie sculptée main, sonnerie toutes les heures et 1/2 heures sur gong, modulation de la mélodie par mouvement du bec de l'oiseau mécanique sortant de sa cage, mouvement précis et inusable, 2 poids

GARANTIE 5 ANS : 95 F

S.H.D SERVICE 106, RUE LAFAYETTE, PARIS 10^e
Métro : Poissonnière et Gare du Nord
C.C.P. PARIS 1669-39

LA SUITE DE NOTRE LUTTE DOIT ÊTRE LE COMBAT DE TOUS...

Il ne s'agit pas pour la C.F.T.C. d'engager une polémique, mais de donner clairement ses positions. C'est cela le rôle d'une organisation syndicale.

Ces positions ne sont pas le résultat de farfelutages de deux ou trois militants, mais l'aboutissement de discussions démocratiques ayant pour base le désir de la majorité des cheminots.

Nous savions que les agents de conduite, comme les autres cheminots, avaient pendant le premier semestre 1964 le désir de voir mener par leurs syndicats des actions efficaces. Nous savions qu'ils étaient las des actions diversifiées sans lendemain. Nous avions souvent entendu : « Que l'on s'y mette tous une bonne fois, et que cela porte. » Certains disaient une bonne fois pour toutes, comme nous sommes réalistes, nous n'emploierons pas cette terminologie.

Une bonne fois, c'est ce que propose la C.F.T.C., une bonne fois doit se réaliser, mais comment ? Avec nos partenaires des autres secteurs en réalisant les forces nécessaires.

Le 11 septembre, lors de la prise de parole Gare Saint-Lazare, la C.F.T.C. avait déjà donné un sens à la poursuite efficace de l'action. Pourquoi ?

- Dans notre cahier revendicatif il y a des revendications spécifiques agents de conduite, qui ont des incidences financières importantes et qui sont du ressort du Gouvernement par la masse de crédits qu'il accordera ou non aux cheminots.
- Le règlement P4 ne sera remanié que dans le cadre d'une diminution d'heures de travail. Le V^e Plan ne prévoit pas de modifications avant cinq ans, et cette réforme coûte cher.
- Les bonifications pour la retraite demandent des crédits ainsi que les problèmes touchant la Modernisation.

Pour ces problèmes importants, après avoir analysé la situation, la C.F.T.C. dit : « Les Roulants seuls ne font pas le poids. » Que ceux qui croient à la lune pensent le contraire, c'est leur droit. Nous ne voulons pas brouiller les cartes. Mélanger les revendications pour faire plaisir à tout le monde, faire battre les roulants sur le catégoriel parce que cela leur fait plaisir en pensant que l'on va obtenir des crédits pour tout le monde et qu'ils passeront sous la table n'est pas le jeu. Ce n'est pas cela mener un combat syndical efficace, c'est semer la désillusion, dégoûter les camarades de se lancer dans la bagarre.

D'autres problèmes restent et peuvent être considérés comme n'ayant pas une incidence financière importante. Ces problèmes peuvent être solutionnés dans le cadre de l'entreprise. La C.F.T.C. pense au travail de nuit particulièrement, elle ne l'a jamais caché à ses partenaires syndicaux.

Soyons clairs, soyons prêts avec tous à mener un combat efficace pour l'augmentation de la masse salariale avec tous les salariés de l'Etat ; il nous appartiendra ensuite d'instaurer une discussion au sein de la Commission du Statut pour que tous aient une part.

Y. COUSIN.



ATELIERS

LE VÉRITABLE SCANDALE DE LA FILIÈRE

LES améliorations apportées à la filière le 1^{er} juillet sont bien connues maintenant par l'ensemble de nos camarades, puisque les délégations ont siégé dans les différentes commissions d'aptitude et que les bénéficiaires de l'application des mesures prises sont informés.

Ces améliorations sont devenues réalité et bien sûr la mauvaise humeur se manifeste chez les nombreux camarades non bénéficiaires dans l'immédiat de ces opérations.

Il fallait bien s'y attendre; le mécontentement est grand et tout à fait justifié, nous ne le répétrons jamais assez, le malaise dans la filière ne peut disparaître avec des mesures fragmentaires de la nature de celles qui viennent d'être prises même si celles-ci sont importantes, car nous ne pouvons nier que la création de grades nouveaux sur les échelles 5 pour les OPFL 2 et 7 et 8 pour les MEO OPFLK et VAT ne soient pas des améliorations certaines, mais le petit nombre de bénéficiaires ne peut faire apparaître leurs réelles significations, bien au contraire, leur application avive le mécontentement.

Essayons d'y voir clair sans pour autant sombrer dans le détail.

Les laisser pour compte sont les VG et VGP, les SCBRMV, CBRMV et CBRMVP ainsi que tous les CBRO et assimilés. C'est l'ensemble de ces camarades qui se manifeste le plus vivement et ils ont cent fois raison. Mais est-ce à dire que malgré les apparences ils soient les seuls à crier leur amertume ?

Pour nous, nous considérons que le véritable scandale de notre filière, nous disons même de l'ensemble du Personnel de la S.N.C.F., c'est la situation prolongée de l'OPFL à l'échelle 5.

Ils sont 20.000 au M.T. qui sont des professionnels authentiques, assurant un travail dont la qualité est contrôlée, le volume exigé et qui restent 20 à 25 ans à cette même échelle 5. La seule échappatoire à cette règle, c'est la démission de la S.N.C.F. Il n'existe pas, heureusement, de situation semblable dans la profession, mis à part les cas particuliers et individuels.

C'est là le fait le plus abnormal, nous pouvons dire le plus révoltant, de la filière. C'est pourquoi nous ne cesserons de réclamer et d'agir pour l'application de notre programme qui prévoit le grade de stagiaire à

l'échelle 5 (délai moyen pour accéder à l'échelle 6 : deux ans), formule qui est pratiquée pour les autres grandes filières quel que soit le service.

C'est pourquoi aussi nous faisons un tout de l'ensemble de la filière qui doit s'articuler sur le grade de stagiaire, et aussi justifiées qu'elles soient, les actions entreprises sous des formes diverses par différentes catégories de notre filière doivent être coordonnées pour être efficaces et profitables à l'ensemble.

Nous voudrions que chacun d'entre nous, à quelque niveau de la filière que nous nous trouvions, comprenne bien qu'il est impossible de se sauver soi-même ou par petits paquets, mais que, au contraire, si nous savons agir par groupes tous ensemble dans la filière et dans les organisations syndicales nous pourrons faire établir une filière ouvrière valable pour tous.

Ne soyons pas des moutons, agissons en toute connaissance de cause les uns et les autres et pour tous, c'est la forme la plus élémentaire d'une solidarité effective entre tous les travailleurs qui doivent se grouper face au Pouvoir (professionnel ou politique) qui ne veut pas prendre les mesures importantes, mais nécessaires pour rétablir dans la hiérarchie des valeurs la place indiscutable des professionnels que nous sommes.

Nous ne sommes pas contre les mouvements revendicatifs qui se font jour présentement, bien au contraire, puisqu'ils rappellent et appuient les positions irréversibles que nous avons prises dans ce domaine, nous nous permettons seulement d'indiquer que l'esprit catégoriel qui anime certains soi-disant responsables est contraire à un véritable syndicalisme, ce qui facilite la tâche de ceux qui détiennent le pouvoir et risque de décevoir bon nombre de camarades qui pourraient considérer qu'ils seront écoutés et surtout compris.

Qu'on le veuille ou non, la filière ouvrière forme un tout indivisible, pour assurer nos travaux quotidiens il faut faire équipe, pour assurer le succès de nos revendications, il faut également faire équipe, faute de quoi le gagnant ne sera pas du côté des travailleurs.

La C.F.T.C. a présenté un programme d'ensemble pour la revalorisation dès la filière, il est valable pour tous, il doit être défendu par tous.

Jean CHAPLAIS.

FAISONS LE POINT

ES agents de conduite attendent des syndicats une action pour résoudre leurs problèmes catégoriels, ils sont impatients et c'est normal.

La F.G.A.A.C. pense qu'une action des agents de conduite seuls pourrait forcer la S.N.C.F. à nous donner satisfaction.

La C.F.T.C. au contraire ne croit pas à l'efficacité d'une action des agents de conduite seuls, et veut, face au Gouvernement, élargir cette action à tous les nationalisés, force nécessaire capable de peser sur les prétentions économiques gouvernementales. Préventions économiques allant à l'encontre des intérêts de tous les travailleurs.

Pour cela, elle a mis sur pied, un comité de liaison des Fédérations des Services Publics. La C.G.T. tout en reconnaissant le bien-fondé de cette méthode puisque, à l'image de la C.F.T.C., elle a un comité, prône l'action diversifiée. Pour respecter l'avis de la majorité des cheminots il faut une action forte et coordonnée.

La position C.F.T.C. a le mérite d'être claire et est valable quant il s'agit d'une action d'arrêt de travail.

Mais il faut continuer la pression à tous les niveaux concernant les revendications catégorielles, dans les comités mixtes, les délégations, les manifestations comme celle du 11 septembre 1964 allait bien dans ce sens.

Donc sur les deux fronts continuons le travail ; maintenant pour obtenir les crédits nécessaires, avec tous nos partenaires préparons-nous à agir efficacement.

Pour l'instant la Commission GREGOIRE s'est contentée de nous distribuer les statistiques comme si nous n'avions pas les nôtres et que nous ne nous rendions pas compte que les fins de mois n'étaient pas de plus en plus difficiles.

Les agents de conduite malgré leurs difficultés de métier comprennent aussi cela.

Les agents de conduite doivent faire confiance au syndicalisme ; ils doivent renforcer les rangs de la C.F.T.C. Ensemble, nous devons agir pour changer la politique sociale du Gouvernement et permettre ainsi la satisfaction de nos revendications catégorielles.

M. CAILLET.

VOUS AUREZ VOTRE

situation assurée

QUELLE QUE SOIT
VOTRE INSTRUCTION
préparez un

DIPLOME D'ETAT
C.A.P. B.E.I. - B.P. - B.T.
INGENIEUR

avec l'aide du
PLUS IMPORTANT
CENTRE EUROPEEN
DE FORMATION
TECHNIQUE

PAR CORRESPONDANCE

Méthode
révolutionnaire (brevetée)
Facilités : Alloc. familiales,
Stages pratiques gratuits
dans des Laboratoires
ultra-modernes, etc...

NOMBREUSES REFERENCES
d'anciens élèves et des
plus importantes entreprises
nationales et privées

DEMANDEZ LA BROCHURE GRATUITE N° 60 à :



ÉCOLE TECHNIQUE
MOYENNE ET SUPÉRIEURE

36, rue Etienne-Marcel - Paris 2^e

Pour nos élèves belges :

BRUXELLES : 22, Av. Huart-Hamoir - CHARLEROI : 64, Bd. Joseph II

AUDIENCE AUX INSTALLATIONS FIXES

I. — Comment se présente l'embauchage prévu des 3.700 agents, suite à l'application de la semaine de 46 heures. (Suite donnée à l'audience du 12 juin 1963).

M. le Directeur rappelle à la délégation que, lors de la précédente audience, il lui avait été précisé que l'embauchage avait été limité à 2.450 agents.

Le recrutement a continué à progresser normalement vers les objectifs prévus dans chaque rubrique à l'exception de la rubrique G où existent toujours quelques difficultés.

II. — Formation et perfectionnement des cantonniers.

La délégation estime que d'une façon générale, compte tenu de l'évolution des techniques, la fréquence des cours est trop faible et leur durée trop courte.

M. le Directeur juge qu'il faut tout d'abord faire un distinguo entre les cours de formation et ceux de recyclage. La question sera soumise aux Chefs de Division de l'Entretien à une de leur prochaine réunion.

La délégation met l'accent sur l'évolution du travail de cantonnier qui relève maintenant de la qualification d'ouvrier et demande que la situation de ces agents soit revue dans cette optique.

M. le Directeur répond que cette question ne lui a pas échappé, mais qu'elle est du ressort des autorités supérieures.

III. — Conséquence de la modernisation sur l'encadrement de la filière « Manutention » en Atelier-Magasin. (Suite donnée à l'audience du 12 juin 1963).

La délégation, reprenant les arguments invoqués lors de la précédente audience, demande une révision des critères d'encadrement de cette filière.

M. le Directeur pense que le maintien des règles actuelles a pu produire quelques anomalies dans les Ateliers-Magasins où l'augmentation de la pro-

Etaient présents

MM. FEYRABEND
MICHaux
PHILIBERT
NAUCODIE
REMY
VILLAIN
LEROUX
COPIN
BEILLAUD
RICHET
NICOLAS

Direction des Installations fixes

Direction du Personnel

Commission technique Nationale VB/SES

Secrétaire général adjoint

ductivité et la mécanisation des manutentions a eu pour effet une diminution des exécutants.

M. REMY estime que l'augmentation systématique des pourcentages déterminant l'encadrement ne résoudrait pas le problème et maintiendrait la même distorsion entre des établissements différemment structurés ; l'encadrement doit faire l'objet d'un examen à l'échelon local.

M. le Directeur fera examiner la question dans ce sens.

IV. — Situation des conducteurs de ponts et portiques en Atelier-Magasin. (Suite donnée à l'audience du 12 juin 1963).

La publication de l'AG P6 c 3 n° 11 du 27 juillet 1964 entraîne des modifications s'étendant notamment aux personnels intéressés.

V. — Astreinte. Situation des agents pendant la coupure de midi.

La délégation regrette qu'aucun texte officiel ne règle cette question.

M. REMY indique qu'à la réunion de la Commission Mixte du Statut du 27 juin 1963, il a été précisé que « les

coupures sont incorporées dans le repos journalier et que l'indemnité journalière d'astreinte, compte tenu de son caractère forfaitaire, les couvre également ; il n'est donc pas interdit, en conséquence, d'appeler un agent pendant une coupure, étant entendu que cette pratique doit être limitée dans toute la mesure du possible ».

A une question posée, M. le Directeur répond qu'après dérangement pendant la coupure, l'agent pourra prendre immédiatement le repos correspondant.

Un texte va être rédigé, en relation avec la Direction du Personnel, qui fera le point exact de la réglementation de l'astreinte et des problèmes qu'elle soulève, dans l'état actuel de cette réglementation.

VI. — Modification des critères servant à la classification des P.N.

La délégation, en raison de l'accroissement de la circulation routière qui augmente la responsabilité de la garde-barrière, pense qu'un classement des passages à niveau basé sur le moment de circulation serait plus valable que l'actuel, qui est fonction du nombre de manœuvres des barrières.

M. le Directeur ne partage pas ce

point de vue : le moment de circulation, calculé sur 24 heures, ne reflète nullement le travail et la responsabilité de la garde-barrière. Le système actuel est beaucoup plus proche de la réalité. Quoi qu'il en soit ce problème dépasse le cadre de cette audience.

VII. — I. G. I. S. :

- application des articles 83 et 84;
- dans quel cas doit-on prévoir des « Avis Travaux » ?
- quel doit être le grade de l'agent chargé d'établir des programmes ?

La délégation signale que dans un certain nombre de cas il lui semble que le Service de l'Exploitation n'a pas procédé d'une façon normale. Il aurait refoulé des programmes de travaux parce qu'ils ne précisent pas toutes les mesures de sécurité que ce service devait prendre.

M. MICHaux précise que ce sont essentiellement des programmes de sécurité ; l'idéal serait qu'ils soient établis en commun par les représentants des deux services. Ces programmes prévoient les mesures de sécurité à prendre et l'agent SES est plus qualifié pour ce travail que le Chef de gare dont le rôle est de les vérifier et au besoin de les compléter.

La délégation ayant fait état de travaux ne nécessitant pas d'interception de voie, pour lesquels le Service EX aurait exigé l'établissement d'Avis-Travaux, M. MICHaux demande que des cas concrets lui soient soumis pour qu'il les fasse examiner.

Cinq autres questions ont été posées :

- Formation et perfectionnement pour le S.E.S.
- Rôle de l'ouvrier S.M. pendant la semaine de signalisation.
- Encadrement des équipes S.M.
- Outilage type pour les agents S.E.S.

— Inconvénients du cadenas 702.

Nous publierons la suite de ce compte rendu dans le prochain numéro.

Services Communs

Agents de toutes les filières « Services Communs », vos revendications n'avancent pas ! LA C.F.T.C. EN EST RESPONSABLE...

TOUS nos camarades n'en croient pas leurs yeux et ils tomberont à la renverse. Et pourtant nous n'inventons rien. Que tous nos camarades se procurent la « Tribune des Cheminots » C.G.T. du 2 octobre 1964, auprès des Militants et délégués de cette Organisation, et l'ouvrent à la page 2. Ils y trouveront un article intitulé « Bureaux et administratifs nos tâches », sous la signature du camarade R. Lamarque, responsable national de la C.G.T. et pourront y lire entre autre ce qui suit :

« Pour l'obtention de ces revendications, de nombreuses actions ont déjà eu lieu à l'initiative de notre Fédération, cependant, malgré notre volonté, aucune action d'ensemble organisée par toutes les sections techniques nationales F.O., C.F.T.C., Cadres, n'a pu être mise sur pied, du fait de l'opposition de l'une ou de l'autre et même l'ensemble de ces organisations. »

Si nous comprenons bien le français cela veut dire que si nos filières piétinent depuis de nombreuses années la responsabilité en appartient pour une large part à la C.F.T.C. qui n'a pas répondu à la volonté d'action unie de la C.G.T. De tels propos répondent soit à un dénigrement systématique, ce que nous réprouvons, soit à un chantage vis-à-vis de tous nos camarades à l'approche des élections professionnelles de mars 1965.

Bien qu'enemis de la polémique qui ne paie pas, qui fait le jeu d'un pouvoir de tutelle hostile à toutes nos revendications et d'une Direction qui spéculé sur nos divisions, nous ne pouvons laisser passer de telles assertions sans rétablir la vérité en rafraîchissant la mémoire à ceux qui l'ont quelque peu perdue. En effet, le 22 janvier 1963 nous recevions une lettre de la section technique nationale C.G.T. nous proposant une rencontre commune au

sommet afin d'étudier la possibilité d'une action concertée pour l'extension de la semaine en cinq jours à tous les administratifs, l'octroi de tous les samedis en période d'été sans récupération. Le 26 janvier nous faisons une réponse d'attente à la C.G.T. pour nous permettre de réunir nos organismes statutaires. Le 14 février 1963 nous répondons à nos partenaires que la C.F.T.C. était prête à examiner ses propositions, mais qu'elle entendait aller au-delà dans la discussion, à savoir : discuter de tous les problèmes de fond propres à nos filières tels que : Refonte du système de l'avancement, suppression des pourcentages, aménagement de l'examen de barrage. Conditions de recrutement, etc. Le 11 mars 1963 la C.G.T. et la C.F.T.C. se réunissaient sans la participation des autres Organisations Syndicales. La C.F.T.C. proposait à la C.G.T. un protocole d'accord, lequel était signé le 25 avril et comportait les sept points suivants :

1. Maintien du régime d'été au 1^{er} octobre 1963 sans récupération.
2. Amélioration de l'avancement par le passage d'un grade à l'autre dans un délai déterminé.
3. Alignement de la prime administrative sur la prime moyenne EX - V.B.
4. Primes.
5. Examen de barrage.
6. Maintien du niveau de recrutement dans les filières.
7. Augmentation des encadrements et valorisation de certains postes ; Tous ces projets ont été élaborés en fonction des principes suivants : La Modernisation, quoiqu'en dise, a touché toutes nos filières et doit profiter non seulement à l'entreprise, mais à l'ensemble du personnel. De plus cette Modernisation amène les constatations suivantes : De plus en plus les agents accomplissent le même travail à des grades différents, qu'ils soient d'exécution ou de maîtrise. C'est ce qui nous a conduit dans ces négociations à condamner le système

d'avancement en vigueur, le système des pourcentages, les conditions de recrutement et les modalités actuelles pour passer d'un grade d'exécution à un grade de maîtrise.

Or, une fois tous ces programmes de remise en ordre de nos filières établis fin juillet 1963, que s'est-il passé ! Tout simplement ceci : le 27 décembre 1963 nous avons appris par la voix de la « Tribune des Cheminots » C.G.T., N° 305, qu'une conférence nationale des services administratifs assimilés et magasins s'était réunie les 17 et 18 décembre pour étudier les revendications de nos filières. Et nous avons lu autre chose :

« ...La conférence n'a pas retenu le projet établi avec la section technique nationale de la C.F.T.C. visant à revendiquer un avancement automatique plus étendu, etc. »

Cela signifiait quoi, sinon que la C.G.T. rejettait en bloc les programmes communs C.F.T.C.-C.G.T. On nous rendra cette justice à savoir que jusqu'à ce jour nous n'en avions pas parlé afin d'éviter toute polémique stérile.

Nous serions en droit aujourd'hui de poser la question : Qui de la C.G.T. ou de la C.F.T.C. n'a pas répondu à une volonté d'action unie capable de faire avancer les revendications de nos filières ?

Nous laissons à tous les cheminots le soin de répondre, jusques et y compris tous les militants et délégués de la C.G.T., avec qui nous avons eu l'occasion de nous entretenir de ces problèmes au cours de toutes nos réunions en province, depuis un an et qui sont d'accord sur nos propositions.

En conclusion, que tous nos camarades soient rassurés : l'Assemblée générale de la Commission Technique nationale des Services communs de la C.F.T.C. a approuvé les programmes communs et elle continuera à les défendre seule si besoin est.

Jean ANTRY. Daniel CERCELLIER.

Concours

d'EMSTG

Sous ce titre, nous avions publié dans le numéro du 1^{er} août 1964, un article de notre camarade CERCELLIER, responsable national des Services Communs, relatif à l'annulation du concours d'employés-stagiaires qui avait eu lieu à Marseille le 27 octobre 1963.

En se basant sur une déclaration faite le 10 décembre 1963 par les délégués du personnel, membres du Jury de cet examen, notre camarade estima qu'une fraude avait été opérée : en l'espèce la suppression de fautes d'orthographe sur certaines copies.

La surveillance de la correction d'un concours relevant des fonctionnaires d'autorité il pensa pouvoir déduire qu'une telle fraude ne pouvait qu'être l'œuvre d'un « dirigeant S.N.C.F. ».

Lorsqu'un examen est annulé on peut, évidemment, en donner de multiples explications, la presse, qu'elle soit d'information ou corporative, ne peut publier de telles informations sans être en mesure d'en apporter la preuve. Or, dans l'état des renseignements que nous possédons rien ne permet d'affirmer qu'il y ait un lien de causalité entre la déclaration des délégués soulignant l'existence d'une faute et l'annulation du concours, pas plus que la démonstration d'une telle fraude par un dirigeant S.N.C.F.

Nous tenions donc à apporter ces précisions dans un souci d'objectivité vis-à-vis de nos lecteurs.

J. DERVILLEZ.

Est-ce une véritable rentrée ?

En quelques jours, que de bouleversements ! Cependant que...

TOUT VA TRES BIEN...

Alors que la rentrée des adultes et des écoliers s'opérait dans un calme relatif sous un soleil resté bon enfant...

Alors que les membres du Gouvernement déversaient autour des tribunes pavées des flots d'optimisme officiel pour la mise en condition des citoyens vers l'anesthésie totale...

Alors que le Président de la République, maître ès-latinités, rentrait d'un long périple en Amérique du Sud, fort satisfait quant à lui de la bonne impression qu'il fit là-bas...

Alors que l'attention, détournée, canalisée vers TOKYO où la FRANCE CINQUIEME MANIERE devait récolter une importante collection de Médailles d'Or tant les athlètes d'un pays enfin rénové, sorti des routines ancestrales, STABILISE QUOI !, devaient manifester une fougue irrésistible...

MAIS LA COLERE GRONDE...

Alors que...

On se préoccupait peu, en haut lieu, de rechercher les véritables solutions aux conflits sociaux en cours et prévus pour un proche avenir.

On ne prêtait qu'une oreille distraite à ceux qui, depuis de longs mois, même durant les vacances donnaient l'alarme en fonction du malaise grandissant dans la fonction publique, le secteur nationalisé, malaise qui conduira à la colère et, si l'on n'y prend pas garde, aux affrontements dangereux.

DU NOUVEAU ?

La procédure née du rapport TOUTEE, de discussion des rémunérations et de conciliation, devait être mise en place dès le 14 juillet. La première étape — organisme de constatation dit « Commission GREGOIRE » — constituée seulement fin septembre, devait tenir sa première séance le 9 octobre. Elle fut reportée à 13. Nos représentants en relataient le déroulement et la philosophie dans ce même journal.

Nous nous limiterons à deux aspects :

Cet échafaudage de commissions superposées, isolées les unes des autres dans l'espace et dans le temps — aucune échelle de communication sauf les rapports officiels que se transmettront successivement les Présidents — ne reflète en aucune manière un réel désir de discussion à caractère paritaire.

UNE IMAGE ?

Jadis, les maçons montaient les matériaux, se les lancant l'un à l'autre, moellons après moellons. Parvenu à pied d'œuvre, le moellon restait identique à lui-même. Ainsi, le moellon-rémunération, calibré par exemple à + 3% au pied de l'échelle, se retrouvera calibré à + 3% en haut de l'échafaudage.

En effet, d'ores et déjà, le Budget étant arrêté, la Loi de Finances votée, notre sort est tranché pour une année. La procédure mise en place — trop tard — puisque ses conclusions ultimes auraient dû servir à l'élaboration du budget et de la loi de Finances 1965 — n'a pour objet que de gagner du temps en fournissant des explications que tout le monde connaît d'avance et en recueillant des doléances pourtant déjà si souvent exprimées et recueillies !

La règle du jeu est faussée. Nos Parlementaires ne se sont d'ailleurs guère appesantis là-dessus...

MAIS, LES RETRAITES ?

Autre aspect. Il a été précisé que dans l'étude des variations de la masse salariale d'un exercice sur l'autre, en l'occurrence 1962/63, « on ne retiendrait que les éléments liés au travail » — Retraites — Prestations familiales.

Allocations de déplacement sont, de ce fait, hors calcul.

Bien sûr, nous voulons croire qu'ils continueront à bénéficier automatiquement des pourcentages d'augmentation équivalents à ceux accordés aux Actifs ???

Ce n'est pas suffisant, tant s'en faut, pour le rétablissement du rapport Retraites/Salaires à son niveau **LEGAL**.

Quand vous lirez ces lignes, notre Conseil du 24 octobre aura pris ses responsabilités et déterminé les moyens les meilleurs de nous faire ENTENDRE.

Les hautes sphères politiques et dirigeantes du pays s'efforceront d'utiliser les graves événements nationaux et internationaux de ces derniers jours pour en appeler à notre patriotisme et au sens du devoir dont on a si souvent louangé notre Corporation. Nous l'admettrions si nous n'étions quotidiennement mis à même de constater que « patriotisme » et « sens du devoir » n'ont pas même résonance dans toutes les consciences de nos concitoyens.

UN RENDEZ-VOUS D'AUTOMNE, UN DE PLUS, RATE...

NON, ce n'est pas une VERITABLE RENTREE... Pas la rupture escomptée avec les errements surannés...

Comme disait naguère mon adjudant : « A partir de dorénavant, rien de changé ! »

G. HAILLANT,

Secrétaire Général de l'U.F.R.

COTISATIONS 1965

Dans sa séance du 24 octobre 1964, le Conseil de l'U.F.R. a décidé que le taux de notre cotisation resterait inchangé pour 1965, c'est-à-dire :

Echelles	Retraites	Réversibilité
1 à 5 1/2	4,50	2,50
6 à 9 bis - T1 à T3	5,00	2,50
10 à 15 et T4	6,50	3,50
15 et au-dessus	8,00	4,50

En ce qui concerne les gardes-barrières, le taux de la cotisation est celui des pensions de réversibilité.

Les adhérents non rattachés à un groupe pourront nous faire parvenir leurs cotisations soit en timbres-poste, soit

par versement à notre compte postal Paris 7005 - 34 - Union Fédérale des Cheminots Retraités C.F.T.C., à l'exclusion de tout autre compte. Dans tous les cas, joindre le montant d'un timbre-poste pour frais d'envoi du timbre confédéral.

Par ailleurs, en raison de l'augmentation croissante des frais d'administration, le Conseil a jugé nécessaire de percevoir un droit unique d'inscription de 1 F pour chaque nouvel adhérent. Cette somme devra être comptabilisée à part sur les bordereaux de versement.

Rappelons d'autre part, que chaque demande de change-ment d'adresse doit être accompagnée de l'ancienne bande adresse et d'une somme de 0,50 F en timbres-poste pour frais de confection d'une nouvelle plaque adresse.

Enfin, chaque fois qu'une lettre adressée à notre Union comporte une réponse, nous serions reconnaissants à nos camarades de joindre un timbre.

Nous demandons à nos amis de bien vouloir se conformer à ces instructions et nous les en remercions par avance.

CUMULS

Nous précisons que les règles restrictives en matière de cumul d'une pension et d'une rémunération ne s'appliquent qu'aux emplois exercés dans un organisme public ou assimilé.

Par suite, ceux de nos camarades qui occupent un emploi salarié dans un établissement privé ne sont pas visés par ces règles.

Rappelons que tous nos camarades exerçant une nouvelle activité doivent obligatoirement en informer la Caisse des Retraites et la Caisse de Prévoyance.

INDICE B

De nombreux camarades ex-agents de conduite nous adressent des réclamations au sujet de la mise en indice B en ce qui les concerne.

Nous croyons devoir rappeler à ce sujet que leur pension est calculée en retenant une rémunération de base représentée, soit par la moyenne de salaires des trois années précédant la cessation des fonctions, soit par celle des trois années civiles les plus productives de toute leur carrière.

Or, dans la plupart des cas, c'est la moyenne des trois années les plus productives qui est retenue sans que, pour cela, ces trois années se suivent ou soient situées dans les dix dernières années de service.

Etant donné, d'autre part, que l'indice B ne peut être attribué que sur le traitement de fin de carrière et, au plus, sur celui des dix années précédant la cessation des fonctions, il s'ensuit que, souvent, la moyenne des trois meilleures années de cette période, indice B compris, est inférieure ou tout au moins équivalente à celle des trois meilleures années de toute la carrière et le taux de la pension reste inchangé.

Dans un prochain journal nous donnerons des exemples chiffrés pour mieux illustrer notre explication.

A PROPOS DU MINIMUM DE PENSION

Marseille, le 25 septembre 1964.

66/53 P 10 d
Minimum de pension

M. de TARDE,
Président du Comité de Gérance
de la Caisse des Retraites
de la S.N.C.F.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'attirer votre bienveillante attention sur une revendication que j'ai eu l'occasion d'exposer à maintes reprises au Comité de Gérance, à savoir : l'augmentation du minimum de pension des agents de la S.N.C.F.

Je me permets de vous rappeler à cet égard que le relèvement de ce minimum, présentement inférieur à celui des fonctionnaires de l'Etat, avait été envisagé dès 1963 par un élargissement de l'assiette de calcul qui consistait en une intégration de la prime moyenne considérée comme accessoire du traitement.

Cette modification, après avoir reçu l'agrément de la Direction de la S.N.C.F., ensuite appuyée par le Ministère des Travaux Publics, a cependant été écartée de la discussion de la loi de finances en 1963. Or la récente présentation par le Premier Ministre du budget « exemplaire » de 1965 ne nous permet guère d'entrevoir une rapide atténuation de cette inégalité sociale, ni d'entretenir l'espérance des plus défavorisés parmi les cheminots retraités.

La date éloignée de la prochaine séance du Comité de Gérance limitant de facto les possibilités d'intervention, je vous serais donc obligé de bien vouloir intervenir notamment auprès du Ministère des Finances de façon à favoriser l'aboutissement immédiat d'une revendication qui a fait l'unanimité du Comité de Gérance et à laquelle toutes les organisations syndicales sont particulièrement attachées.

Avec mes remerciements, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

G. GUIDI,
Secrétaire fédéral (C.F.T.C.)
Membre du Comité de Gérance
de la Caisse des Retraites.

■ Rech. COURTIERS visit. client.
particulière pour vente montres à crédit
ou même prix qu'horlogers en boutique.
Avantages sociaux, référ. 1^{er} ordre exig.
Se prés. : 10 à 12 h. et 17 à 18 h. 30

C. H. P. B.
30, rue Saint-Antoine - PARIS (4^e)

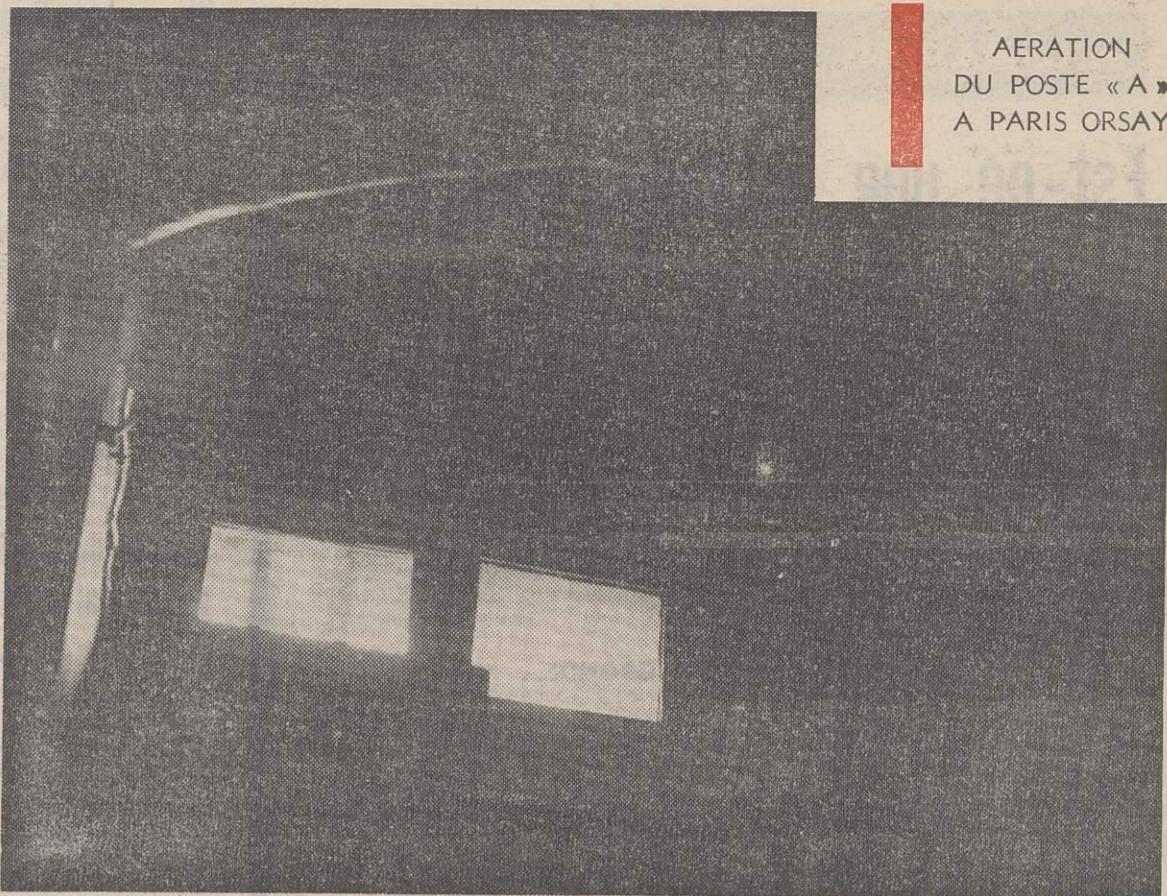
*Les coulisses
de l'exploit*

**LES
HOMMES**

SACRIFIÉS AUX TECHNIQUES



INTERIEUR DU BUREAU
DU CONTROLE DE GARE
A PARIS SAINT-MICHEL
VU EN ENTRANT



AÉRATION
DU POSTE « A »
A PARIS ORSAY

**C'est dans la cave
qu'il y a des rats !**

(AIR CONNU)

C'EST également dans la cave que les agents des gares de Paris-Pont Saint-Michel et Paris-Quai d'Orsay vivent !

Les instances supérieures de l'Exploitation veulent l'ignorer. Les agents du service V.B. perçoivent la prime pour travaux dans les tunnels ; ceux de l'Exploitation n'ont rien, cela n'étant pas prévu par le P2. Et voilà !

Depuis de nombreuses années, pour ne pas dire des dizaines d'années, nous intervenons pour obtenir des avantages en temps (réduction de la durée du travail), en primes et des améliorations de locaux. En dehors de la ventilation de deux Bureaux à Paris-Orsay et de la Recette de Pont-Saint-Michel rien n'a été réalisé.

Malgré l'avis du médecin du travail le Poste A d'Orsay continue à être aéré par un soupirail et par les gaz des locotracteurs des travaux.

A Pont-Saint-Michel, pendant les mois d'août et de septembre, les voies et les quais ont été modifiés pour permettre la circulation des nouvelles rames de banlieue. On a démolie la « cabane » du quai où les agents du contrôle se tenaient et on les a relégués dans une cave suintante aérée par deux trous. Nos camarades marchent sur des caillots rongés par l'humidité et sous des stalactites d'eau d'infiltration dans un caveau refusé il y a quelques années par le chef de gare et le médecin du travail vu son insalubrité.

Mais comme il n'y a plus rien d'autre pour s'abriter de la poussière et des courants d'air du quai, il a bien fallu utiliser ce trou à rats.

C'est dans cette grotte que sont « accueillis » nos clients dont bon nombre de touristes étrangers prennent la gare S.N.C.F pour le Métro. Ils ont vite compris qu'ils se sont trompés en voyant la saleté des lieux.

C'est pour faire prendre conscience à la Direction de la S.N.C.F. des conditions de travail inhumaines auxquelles sont astreints nos camarades que nous lançons la « PETITION NATIONALE EN FAVEUR DES AGENTS TRAVAILLANT EN SOUS-SOL ».

Signez tous les pétitions que vous présenteront les Militants C.F.T.C. afin que des dispositions spéciales soient prévues au Règlement du Personnel, en faveur des agents travaillant ou ayant travaillé en sous-sol comme cela existe pour nos camarades de la Banque, de la R.A.T.P., et des Grands Magasins.